



DIES ACADEMICUS

JEUDI 21 OCTOBRE 2004

DIES ACADEMICUS - 21 OCTOBRE 2004

## Discours de M. Jean-Marc Rapp, Recteur de l'Université

SEUL LE TEXTE PRONONCÉ FAIT FOI

Embargo jusqu'au  
jeudi 21 octobre  
à midi

Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Cette rentrée universitaire 2004 à Lausanne est particulière à plusieurs points de vue. Tout d'abord, anticipant sur les décisions à venir concernant la place universitaire suisse, le Grand Conseil vaudois a doté l'Université de Lausanne d'une nouvelle loi marquée par les principes d'autonomie et de responsabilité. Le gouvernement et le Parlement vaudois ont travaillé avec vitesse et efficacité, esprit de conciliation aussi, puisque le texte qui va nous régir progressivement depuis le 1<sup>er</sup> janvier prochain a été adopté à une très large majorité. Je tiens à remercier nos autorités politiques, toutes couleurs confondues, pour leur engagement en faveur de leur Université. Dotée d'un nouveau régime financier sous forme d'une enveloppe globale, d'une direction plus forte ayant la compétence de nomination et, progressivement, de gestion de l'ensemble de son personnel, et d'un Conseil plus représentatif de la communauté universitaire, l'Université de Lausanne disposera d'un statut modernisé qui est de nature à la renforcer sensiblement. Parmi les innovations que les nouveaux textes vont permettre d'introduire, il y a notamment la planification au niveau des Facultés et de la direction des postes professoraux, dont l'orientation ne sera plus fixée par des commissions de structure centrées sur leur discipline.

De son côté, l'Université n'a pas attendu l'adoption de la nouvelle loi pour élaborer sa propre vision de son avenir. Après un travail de réflexion conduit par le Rectorat pendant plusieurs mois, la stratégie de l'institution a été précisée et formulée, puis clairement approuvée par le Sénat en mai dernier. En bref, cette stratégie tire les leçons des grandes options prises ces dernières années dans le cadre notamment du programme « Science, vie, société » et donne à l'Université de Lausanne une vision, 3 axes et 10 objectifs traduits en 30 projets. Je n'entrerai pas dans les détails, car le document de référence a été largement publié. Je me bornerai à rappeler ici que notre vision est celle d'une Université centrée sur l'homme et le vivant dans leur environnement naturel et social. Alors que certaines Hautes Ecoles ont choisi de couvrir (presque) tout le champ des sciences et technologies, et que d'autres se limitent à un domaine d'activités très restreint, l'UNIL a choisi de conserver des domaines permettant d'articuler sciences naturelles et sciences sociales pour mieux les couvrir et les décloisonner.



Elle a réaffirmé d'abord ses missions de base, en voulant leur donner les meilleures conditions-cadre possible pour assurer la formation des ses étudiants et leur avenir. Ce faisant, l'UNIL s'est efforcée de répondre aux attentes, voire aux inquiétudes exprimées par les étudiants. Ensuite, elle a décidé de se différencier en soutenant tout particulièrement quelques domaines choisis pour leur potentiel de développement :

- la Faculté de biologie et de médecine d'abord, principale bénéficiaire des réinvestissements permis par le programme SVS, est appelée à être le partenaire de confiance de l'Université et de l'Hôpital dans le vaste domaine scientifique qu'elle couvre ;
- l'École des HEC ensuite, est invitée à se positionner parmi les premières écoles de management et d'économie d'Europe en développant ses créneaux de compétence ;
- la priorité est enfin donnée à l'interdisciplinarité ou aux carrefours des savoirs ; la Faculté des géosciences et de l'environnement, l'École des sciences criminelles de la Faculté de droit, le projet interdisciplinaire « Anthrôpos » sont, ici, les principaux atouts de l'UNIL pour faire surgir de nouveaux savoirs.

Comportant ainsi des choix clairs et l'affirmation de priorités, la stratégie de l'Université a été largement soutenue par les membres du Sénat, que je tiens à remercier publiquement ici. Un tel résultat n'était pas acquis d'avance. Il montre que les membres de la communauté universitaire lausannoise ont compris la nécessité d'une vision d'ensemble pour leur institution, à laquelle ils se sont remarquablement identifiés. Le Sénat est, comme tel, appelé à disparaître dans la nouvelle loi après avoir encore, je l'espère, donné à l'Université une nouvelle charte dans quelques semaines. Je ne doute pas que le futur Conseil de l'Université, sorte de Sénat en réduction, continuera lui aussi à donner à l'Université une voix claire et homogène !

L'année universitaire qui s'achève n'a pas seulement été marquée par l'adoption de la nouvelle loi et la définition de la stratégie « maison ». Nous avons aussi :

- eu le plaisir d'inaugurer en octobre passé le Collège propédeutique 2 qui vous accueille aujourd'hui,
- signé en février de cette année un important accord de collaboration avec le CHUV et l'EPFL en vue de la création de Centres de cancérologie et de génie bio-médical,
- inauguré en mai avec nos partenaires du programme SVS les plateformes de génomique (DAF), de protéomique (PAF) et de bio informatique (Vital-IT),
- et enfin fondé tout récemment avec nos partenaires du « Triangle Azur » la Fédération des Facultés de théologie de Genève, Neuchâtel et Lausanne.

En outre, grâce à un très important travail de préparation au sein de ces unités, les nouveaux programmes d'enseignement conçus selon le modèle de Bologne entrent en vigueur cet automne en théologie, en sciences criminelles, en HEC, en géosciences et environnement et en biologie.



DIES ACADEMICUS - 21 OCTOBRE 2004

En un mot comme en cent, l'Université de Lausanne a de bonnes raisons d'être fière de son bilan et confiante en son avenir !

Un tel état d'esprit nous permet d'ailleurs d'aborder sans crainte le nouveau cadre légal et financier que la Confédération prépare pour remplacer, à l'horizon 2008, les règles constitutionnelles et légales actuelles. On sait que l'on s'oriente vers un système tertiaire soumis à une loi-cadre unique, vers une simplification de la gouvernance, vers une volonté de mieux répartir les tâches entre les diverses institutions d'éducation supérieure en Suisse. Pour avoir été la première à lancer, puis réaliser des opérations de restructuration importantes, pour avoir déjà fait ces choix avec l'appui de la Confédération, l'UNIL attend simplement des autorités fédérales la mise en place de conditions-cadre favorables à son développement. Partisane de règles privilégiant la coopération sur le plan interne pour renforcer la compétitivité internationale des Universités suisses, l'UNIL espère surtout que le régime financier à venir favorisera cette coopération dans le domaine de l'enseignement mieux que le régime actuel. Ce ne sera pas difficile !

En réalité, la principale crainte pour l'avenir de notre institution, en dehors du lancinant problème du taux d'encadrement, réside dans le retard pris par le Canton dans ses décisions d'investissements. Il y a plus d'une année que nous avons soumis à nos autorités un programme de demandes de constructions absolument nécessaires au développement de la Faculté de biologie et de médecine et de nos sciences humaines, en particulier de notre Ecole des HEC. Pas plus que lors du dernier Dies, je ne suis en mesure d'annoncer du nouveau à ce sujet, sinon que la volonté politique d'investir paraît décidément freinée, voire bloquée par des considérations juridiques déplacées dans ce contexte. Il est impératif que le programme de constructions annoncé et préparé de longue date fasse enfin l'objet d'une décision de l'Etat claire et courageuse. L'avenir de cette Université est en jeu dans ce dossier, tant il est vrai qu'une nouvelle loi et une vision stratégique ne seront que des chiffons de papier si les espaces de travail nécessaires ne sont pas mis à sa disposition. L'Université de Lausanne sait exactement ce qu'elle veut développer, elle sait comment, mais elle ne sait pas sous quel toit !

Je vous remercie de votre attention.